

2CFL EFFICIENTIA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros

Siège social : 41 ter Avenue du Château, Bâtiment C, 92190 MEUDON
RCS NANTERRE 931 802 862

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit février,
A 17 heures,

Monsieur Frédéric LEONARD, demeurant 6 le Clos des Vignes rue du Moulin Potel,
27400 ACQUIGNY,

Associé Unique de la société 2CFL EFFICIENTIA,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Frédéric LEONARD, Associé Unique, décide de transférer le siège social du
41 ter Avenue du Château, Bâtiment C, 92190 MEUDON au 6 Le Clos des Vignes, rue
du Moulin Potel, 27400 ACQUIGNY à compter du 8 mars 2025 et, en conséquence, de
modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 6 Le Clos des Vignes, rue du Moulin Potel, 27400
ACQUIGNY".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Frédéric LEONARD

DocuSigned by:
LEONARD Frédéric
4ADEE5DADD224C3...